

*Date de dépôt: 18 mars 2003*

*Messagerie*

## **Rapport**

**de la Commission des finances chargée d'étudier la pétition  
concernant un manque de personnel au service de protection de  
la jeunesse**

### **Rapport de M. Jean-Marc Odier**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

C'est dans sa séance du 12 mars 2003, présidée par M. Jean Spielmann, que la Commission des finances s'est attelée à désigner des rapporteurs pour les objets votés en commission et restés dans l'attente d'un rapport.

La pétition 1323 du 13 octobre 2000 demandant le renforcement des effectifs du service de la protection de la jeunesse d'au minimum 10 postes de travailleurs sociaux a été traitée par la Commission des finances le 16 mai 2001.

M<sup>me</sup> Brunschwig Graf, présidente du Département de l'instruction publique, précisait que quatre postes avaient été ajoutés au budget 2001. D'autre part, en ce qui concerne cinq postes qu'il restait à repourvoir, le département avait rattrapé le retard pris dans les engagements, de sorte que 80,25 postes sur 81,5 sont occupés. La présidente confirmait que le département prenait en compte les éléments contenus dans la pétition de même que la motion déjà renvoyée au Conseil d'Etat en juin 2000 sur le même sujet.

Le bref débat de la commission opposa les deux propositions suivantes :

- le renvoi au Conseil d'Etat afin de traiter la pétition comme la motion votée en urgence en juin ;
- le dépôt sur le bureau du Grand Conseil fondé sur le fait que la commission pouvait être sensibilisée par les arguments des pétitionnaires, mais que les décisions d'octroi de postes doivent être prises à l'occasion de l'étude du projet de loi du budget.

Au vote, la commission se détermine par 10 voix (3 L, 2 PDC, 2 R, 1 Ve, 2 S) contre 2 (1 AdG, 1 Ve) pour le dépôt.

Ainsi, la commission vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil à titre d'information.

## Pétition (1323)

### concernant un manque de personnel au service de protection de la jeunesse

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Nous, soussignés, sommes informés, en date du 7 juillet 2000, que la direction a sollicité une fois de plus un intervenant extérieur pour mener une réflexion en vue d'une « réorganisation de la prise en charge de nos prestations ».

Le planning de cette consultation est prévu par la direction du début octobre à début décembre 2000. Les 6 chefs de groupe participent aux séances déjà fixées et aucun membre du personnel n'y est associé.

Les collaborateurs relèvent que de nombreux intervenants ont été appelés successivement ces dernières années pour analyser le service de protection de la jeunesse, notamment M. Blanc, M. Jouffroy, Arthur Andersen, M. Boillet en 1999. Ces interventions sont extrêmement coûteuses et n'ont, pour certaines, pas fait l'objet d'un rapport final.

Par ailleurs, d'innombrables réunions internes avec la direction (atelier surcharge sur la quantification du travail) ont également eu lieu avec pour constat répété **un manque évident de personnel**.

Alors que les travailleurs sociaux ont à plusieurs reprises démontré qu'ils étaient débordés dans les tâches qui leur étaient confiées et qu'ils n'étaient plus en mesure de répondre de façon rassurante au mandat de protection des enfants, la direction utilise une partie du budget du service dans la mise en place de « nouvelles prestations » quand les actions de base ne sont même pas garanties.

Le personnel dans son ensemble dénonce l'absence de réponse adéquate de la direction face à cette situation de crise, s'élève contre l'initiative de la direction de faire appel à un nouvel intervenant et estime que seul un renforcement des effectifs pourra garantir la poursuite de sa mission et permettre l'espace pour s'adapter et répondre au mieux aux problèmes et aux demandes auxquels l'institution est confrontée.

En conséquence de ces considérations, le personnel du service de Protection de la Jeunesse réclame un renforcement des effectifs d'au moins **10 postes de travailleurs sociaux.**

Une proposition de motion a été déposée en juin de cette année auprès du Grand Conseil soutenant cette demande **urgente** d'augmentation de postes indispensables pour assurer un accueil et un travail de prise en charge de qualité.

Le personnel compte poursuivre cette démarche initiée par les députés auprès des pouvoirs politiques.

N.B. : 51 signatures  
*SSP/VPOD*  
6, rue Terreaux-du-Temple  
1201 Genève